

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 11 avril 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

Mme Marie RANZA

Mme Sylvie ROSINA

M. Stéphane FRANCK

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Corinne LUDWIG

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Mariane BERLOCHER

Mme Pascale HERRGOTT

M. David HERRSCHER

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Marc JEANVOINE

Absents excusés et non représentés :

Ont donné procuration :

M. Frédéric PANKUTZ

A Mme Elisabeth BRAESCH

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Autorisation de signature des marchés
3. Autorisation de signature des documents d'urbanisme relevant de la commune
4. Subventions aux associations
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Monsieur le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur le projet d'avenant au programme local de l'habitat de Colmar agglomération. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription de ce point.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 21 mars 2016.

Point 2 – Autorisation de signature des marchés (D-2016-04-20)

Monsieur le maire expose :

En vertu de l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la rénovation thermique de l'école maternelle et afin que ces travaux puissent être réalisés durant les congés d'été, il est nécessaire de procéder à une consultation pour le choix d'un coordonnateur SPS, d'un contrôleur technique et d'une entreprise pouvant procéder aux opérations de désamiantage.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à consulter pour choisir un coordonnateur SPS, un contrôleur technique et une entreprise de désamiantage,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Point 3 – Autorisation de signature des documents d'urbanisme relevant de la commune (D-2016-04-21)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.423-1 ;

Considérant la nécessité de déposer des déclarations préalables de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son instruction ;

Monsieur le maire expose :

Les travaux de rénovation de l'école maternelle, la remise en peinture de deux transformateurs électriques et du bâtiment abritant l'opérateur Orange nécessitent le dépôt d'autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le maire ou son représentant à déposer les déclarations préalables et à signer tous les documents y afférents.

Point 4 – Subvention aux associations (D-2016-04-22)

Avant la dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun, celle-ci accordait la gratuité à une association par commune membre et par an, pour l'utilisation de son espace culturel.

Depuis la reprise, au 1^{er} janvier 2016 de l'espace Ried brun par le syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr, cette disposition a été supprimée. Certaines associations pourraient se retrouver en difficulté si elles devaient faire face seules, à la dépense de location de l'espace culturel Ried brun.

Madame Mariane BERLOCHER, rejoint la séance à 20h30

Monsieur le maire rappelle la règle appliquée dans la commune pour les associations locales. Chacune dispose, une fois l'an, de la gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif.

Après discussion, les membres du conseil estiment que cette règle doit continuer à s'appliquer. Toutefois, si une association souhaite recourir à une salle située hors de la commune, une subvention équivalente au prix de location de la salle des fêtes lui sera octroyée. Cette disposition est limitée à trois associations par an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de prendre en charge l'équivalent du tarif de location de la salle des fêtes pour toute association qui souhaiterait faire usage d'une autre salle, dans la limite de trois associations par an.

Point 5 – Avenant au programme local de l'habitat de Colmar agglomération (D-2016-04-23)

Monsieur le maire expose :

Le deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) de Colmar agglomération a été approuvé par le conseil communautaire le 18 février 2011 pour une durée de six ans sur un périmètre de neuf communes.

Depuis 2012, onze communes ont été intégrées à Colmar agglomération et la Loi Alur n° 2014-366 du 24 mars 2014 stipule qu'en cas d'extension du périmètre, la communauté dispose de deux ans pour procéder à la modification du document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ÉMET à l'unanimité

- un avis favorable à l'avenant au programme local de l'habitat de Colmar agglomération pour la période 2011 à 2017, consécutif à la modification de son périmètre.

Point 5 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission dans sa séance du 4 avril 2016.

Il informe le conseil que, suite à un refus de permis de construire puis au rejet du recours gracieux formé par son pétitionnaire, ce dernier entend déférer la commune devant le tribunal administratif.

Commission des affaires rurales :

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement de la forêt communale, les membres de la commission, l'ONF et les chasseurs ont effectué une visite sur le terrain. La forêt s'est dégradée en partie du fait d'une gestion inadaptée mais aussi par la prolifération des daims. Des mesures correctives ont été actées. Les recettes forestières connaîtront une baisse tandis que des investissements conséquents devront être entrepris dans les prochaines années afin de laisser aux générations futures une forêt riche et variée.

Commission vie scolaire et périscolaire :

- L'école élémentaire a tenu son conseil de classe : 118 élèves sont attendus pour la prochaine rentrée. Un exercice de confinement s'est déroulé avec succès le 22 mars dernier. La fête de l'école aura lieu le 29 juin.
- Le périscolaire a réuni son comité. Les effectifs connaissent une telle hausse que plusieurs enfants n'ont pu être accueillis ces dernières semaines, sur la tranche horaire du matin et à l'heure du déjeuner.

Commission environnement et développement durable :

Près de 180 participants sont attendus à la journée citoyenne du samedi 23 avril 2016, pour 35 chantiers.

Madame Elisabeth BRAESCH, annonce son retrait de la commission municipale des jeunes au profit de la commission environnement et développement durable, étroitement liée à celle de l'embellissement qu'elle anime.

Commission embellissement et cadre de vie :

Monsieur le maire félicite les membres de la commission et le personnel technique pour les décors installés à l'occasion de Pâques.

La commission souhaite en outre identifier et prioriser les chantiers relevant de l'embellissement pour l'édition 2017 de la journée citoyenne.

SIEPI :

Le comité syndical s'est réuni le 31 mars dernier pour le vote des budgets. Un levé topographique des réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement est prévu. Le prix de l'eau augmentera de 3 cents, alors que la redevance à l'agence de bassin connaîtra une baisse, ce qui n'aura donc pas d'incidence sur la facture des usagers. Le remplacement d'un transformateur au pylône alimentant la station de relevage située à proximité du ban communal est programmé.

Point 18 - Divers

Monsieur le maire rend compte des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Monsieur le maire a émis un avis favorable à la création d'une mini-école de 6 élèves, basée sur la méthode pédagogique Montessori ;
- les panneaux « village fleuri » ont été installés aux deux entrées principales de la communes.

La séance est levée à 21h55

Le maire,

Christian REBERT